



MADAGASCAR, TERRE DE CONTRASTES ET DE POTENTIALITÉS

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Madagascar et pays de l'Océan indien à Madagascar

Du 19 au 25 mai 2022

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Madagascar et pays de l'Océan indien, conduite par sa présidente, **Mme Nassimah Dindar**, et composée de **M. Patrick Chaize**, vice-président, **Mme Vivette Lopez**, **M. Thani Mohamed Soilihi**, secrétaires, et **M. Bernard Jomier**, membre du groupe d'amitié, s'est rendue à Madagascar, du 19 au 25 mai 2022.

Après deux ans de pandémie de Covid-19, la mission du groupe d'amitié a permis de renouer les liens entre Madagascar et la France et d'aborder les enjeux de la coopération entre les deux pays. La délégation sénatoriale a ainsi été particulièrement attentive aux possibilités de développement et de renforcement de la coopération bilatérale. Deux thèmes étaient plus spécifiquement inscrits au programme de ce déplacement : le développement économique de la Grande Ile et la préservation de la biodiversité.



Province d'Antananarivo

Avec 28 millions d'habitants et une superficie de 587 000 km², Madagascar est la cinquième plus grande île du monde mais aussi l'un des pays les plus pauvres malgré les fortes potentialités dont il dispose en termes de ressources énergétiques, de biodiversité ou de développement touristique.

Ce fort potentiel et cette richesse devraient lui permettre de se situer au niveau des pays émergents et des pays les plus avancés d'Afrique. En 1960, le PIB de Madagascar était plus élevé que celui de la Corée du Sud.

Plus de soixante ans après, une note de conjoncture économique de la Banque mondiale dresse des perspectives alarmistes sur la situation du pays. L'institution fait ainsi état d'une situation préoccupante, aggravée par le choc lié à la pandémie de Covid-19, qui « a déclenché une récession environ trois fois plus profonde que dans le reste de l'Afrique subsaharienne ».

Sur le plan démographique, la population malgache devrait doubler d'ici à 2050. Cette forte croissance démographique n'est pas sans incidence sur la disponibilité des ressources naturelles. Madagascar importe l'essentiel des biens de consommation. Le pays n'est pas autosuffisant sur le plan alimentaire bien que son secteur agricole soit relativement important. L'intervention de l'État malgache sur l'économie est très limitée ; le budget est essentiellement consacré à son fonctionnement et à celui des organismes publics.

Madagascar est aussi l'un des pays d'Afrique les plus menacés par les effets du changement climatique. La ressource forestière tend à disparaître et les événements climatiques extrêmes se multiplient. L'île a ainsi connu, au cours des dernières années, quatre épisodes de sécheresse successifs.

La France est très engagée à Madagascar, que ce soit dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), des actions de coopération décentralisée ou du réseau des établissements d'enseignement français. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) françaises sont également présentes dans les différentes régions du pays.

La délégation sénatoriale a, tout d'abord, été reçue par **le Président du Sénat de la République de Madagascar, M. Herimanana Razafimahefa**. Le Sénat malgache exerce un rôle de représentation des collectivités territoriales décentralisées. Il ne compte plus que dix-huit sénateurs, élus tous les cinq ans, depuis la réforme institutionnelle de 2019. Douze sont

élus au suffrage indirect et six sont directement nommés par le Président de la République.



La délégation du Sénat reçue par le Président du Sénat de la République de Madagascar, M. Herimanana Razafimahefa

Les échanges avec le Président du Sénat ont essentiellement porté sur le rôle et les actions des collectivités territoriales à Madagascar, ainsi que sur les projets de coopération décentralisée. La délégation sénatoriale a aussi mis l'accent sur les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique dans le cadre des relations entre Madagascar et les départements français de la zone de l'Océan indien.

Les discussions ont également porté sur les thématiques liées à la jeunesse et à l'éducation par le sport.

Enfin, le Président du Sénat a présenté à la délégation le projet de reforestation, initié par le Sénat de Madagascar, dont les premières actions ont été réalisées dans deux communes du district d'Ankazobe. Cette opération devrait être renouvelée dans d'autres régions du pays.

I. Une biodiversité exceptionnelle, aujourd'hui menacée par les effets du changement climatique

Madagascar figure parmi les hauts lieux de la biodiversité dans le monde. La diversité de ses climats et de ses paysages lui permet de disposer d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Aujourd'hui, la préservation de ces richesses naturelles est menacée par les activités humaines et les phénomènes climatiques.

Les effets du changement climatique sont ainsi plus visibles d'année en année : cyclones de plus en plus fréquents, sécheresse endémique dans le sud du pays qui provoque des famines... Madagascar est confronté à une forte dégradation des écosystèmes, en raison notamment d'une absence de régénération des sols. Au phénomène d'érosion qui appauvrit les sols s'ajoute le fléau des brûlis, lié aux pratiques agricoles, qui empêche leur régénération. Or la politique de l'État malgache est insuffisante

pour contenir la progression de la culture sur brûlis et réduire son impact sur l'environnement.

La délégation sénatoriale s'est entretenue avec **la ministre de l'Environnement, Mme Marie-Orléa Vina**. Elle a exposé les principales priorités du Gouvernement malgache en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité : gestion durable des ressources et reboisement, transition énergétique et lutte contre le trafic illicite de la faune et de la flore. Un plan de communication a aussi été élaboré pour sensibiliser les populations, en particulier les plus jeunes, aux enjeux environnementaux.

La ministre a tenu à souligner le rôle de l'Agence française de développement (AFD) dont les actions permettent de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement au service des populations de Madagascar. La coopération franco-malgache dans ce domaine doit contribuer à concilier le développement économique, la mise en valeur des acteurs privés et la préservation de l'environnement.



La délégation sénatoriale reçue par la ministre de l'Environnement, Mme Marie-Orléa Vina

À Ibity, commune située au centre de l'île, la délégation a pu découvrir le projet Cœur de Forêt Antsirabe, initié par l'association du même nom, et soutenu par l'AFD.

Impliquant les populations locales et accompagnant les producteurs locaux, ce projet vise à la préservation et à la restauration des ressources naturelles en faveur du développement économique des populations vulnérables. Les principales actions sont axées sur le reboisement à forte diversité d'essences endémiques et sur des solutions holistiques adaptées aux ressources naturelles et aux conditions de vie des populations locales.

Madagascar est aussi un producteur important d'huiles végétales. L'association Cœur de

Forêt accompagne ainsi les producteurs d'huiles essentielles en leur apportant une aide technique et de valorisation de cette activité.



Le projet mené par l'association Cœur de Forêt sur la plateforme située à Ibity, près de la commune d'Antsirabe

II. Des entreprises dans la mondialisation, confrontées à des difficultés structurelles

Madagascar dispose d'atouts pour favoriser le développement d'un tissu économique et industriel. Ce pays dispose, en effet, d'un important réservoir de main-d'œuvre et recense de nombreux savoir-faire. Madagascar pourrait tirer parti de ce potentiel pour devenir, en particulier, une destination de production du textile mondial et bénéficier du transfert des outils de production de l'Asie vers l'Afrique.

Toutefois, le pays souffre de nombreux problèmes structurels, qui ont été souligné par l'économiste principal de la Banque mondiale pour Madagascar, à la fin de l'année 2020 : « *au-delà des répercussions de la crise, la croissance économique reste structurellement entravée par l'insuffisance du capital humain, la forte prévalence de l'informalité et de l'agriculture de subsistance, le manque et le mauvais entretien des infrastructures de connectivité, et la faiblesse de la gouvernance* ».



Le site du groupe textile Socota, implanté sur la commune d'Antsirabe

La délégation sénatoriale a visité l'usine de tissus du groupe Socota, située sur la commune d'Antsirabe, troisième ville de Madagascar. Dans cette usine sont réalisées des opérations verticalement intégrées de conception de vêtements à destination des marchés européens et africains.

Le groupe Socota, présidé par M. Salim Ismail, est une société malgache de textile et d'habillement. Créée en 1930, nationalisée puis à nouveau privatisée en 1989, elle conçoit ses propres modèles de vêtements et les vend aux trois premiers distributeurs textiles dans le monde. Forte d'un important réservoir de main-d'œuvre locale et d'un savoir-faire dans le domaine du textile, elle ambitionne de concurrencer les entreprises du secteur textile implantées en Chine et de doubler sa capacité de production dans les prochaines années. Toutefois son développement économique est freiné par l'absence d'infrastructures de qualité, notamment dans le domaine des transports et de la production d'électricité.

Lors de leur déplacement à Antsirabe, les membres du groupe d'amitié ont aussi été reçus par le maire, M. Honoré Gabriel Rasamimanana. Les discussions ont principalement porté sur la problématique des infrastructures et leur insuffisance, mais aussi sur la sauvegarde du patrimoine de la commune. Antsirabe bénéficie, avec le soutien de l'AFD, du programme d'appui et de développement des villes d'équilibre de Madagascar, qui vise à promouvoir un développement territorial équilibré.

L'AFD apporte, en effet, un appui aux collectivités locales, notamment à la capitale Antananarivo et aux principales villes de province. Ses actions visent à améliorer l'accès aux principaux services ainsi qu'aux équipements urbains. L'Agence entend également promouvoir les projets qui contribuent à maintenir une agriculture familiale et à développer l'agro-écologie.

Par ailleurs, en matière d'activités économiques, le secteur des centres d'appels est bien implanté à Madagascar. L'externalisation des services informatiques permet de faire appel à une main d'œuvre nombreuse et jeune, mais qui souffre d'un manque de qualifications. Madagascar fait ainsi de plus en plus concurrence aux pays du Maghreb ou de l'île Maurice dans ce domaine. De grands acteurs du secteur s'y sont ainsi installés, confortant le positionnement de ce pays sur ce créneau.



Le centre d'appel Webhelp Madagascar, à Antananarivo

La délégation sénatoriale a également visité le centre d'appels de l'entreprise Webhelp, installé dans la capitale malgache. Cette société française, fondée en 2000, emploie aujourd'hui plus de 100 000 personnes dans cinquante-quatre pays.

Ouverte en 2014, l'entreprise Webhelp Madagascar compte plus de 3 000 employés. Ciblé sur les diplômés de niveau bac+3/bac+5, le recrutement a connu une très forte croissance au cours des dernières années. Toutefois, l'entreprise est confrontée à un fort renouvellement de ses effectifs et à un manque de qualification de la population malgache, notamment dans l'usage de la langue française. Des dispositifs de formation sont proposés au sein de l'entreprise.

III. Des acteurs engagés au service de la protection de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté

De nombreuses ONG et associations sont engagées dans des actions de lutte contre la pauvreté et de protection de l'enfance en détresse à Madagascar. Selon les dernières indications de la Banque mondiale, le taux de pauvreté dans ce pays s'élève à 77,4 % : près de 1,4 million de Malgaches vivent avec moins de 1,5 euro par jour. La crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 a aussi provoqué une accélération de l'extrême pauvreté. La délégation sénatoriale a rencontré des représentants d'associations et personnalités fortement engagés en faveur des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

La visite du village d'enfants SOS d'Antsirabe a permis à la délégation sénatoriale de prendre la mesure des actions soutenues par l'AFD en faveur de la protection de l'enfance à Madagascar, dans le cadre du projet QUAPEM

(Qualité de l'Accueil en Protection de l'Enfance à Madagascar). Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance. Il concerne 31 centres d'accueil, dont trois villages d'enfants SOS, dans quatre régions de l'île.

L'association SOS Villages d'Enfants Madagascar compte quatre villages d'enfants, répartis sur le territoire de Madagascar, où vivent environ 500 enfants, et où sont employés 650 salariés. Il s'agit d'accompagner ces enfants jusqu'à leur insertion professionnelle.



Le village d'enfants SOS d'Antsirabe

Ouvert en 2003, le village d'enfants SOS d'Antsirabe accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'enfants dans le cadre de l'accueil et de la protection de l'enfance à Madagascar. Les enfants sont répartis au sein de douze maisons familiales et bénéficient de programmes spécifiques d'accès à l'éducation.

Ces programmes sont également ouverts aux enfants issus des familles les plus défavorisées des environs d'Antsirabe, qui peuvent bénéficier d'une scolarisation du primaire au secondaire. Des classes d'enseignement professionnel sont également proposées.

La rencontre avec le Père Pedro Opeka, fondateur de l'œuvre humanitaire Akamasoa, a constitué un moment fort de la visite de la délégation sénatoriale. À leur arrivée dans le village de Manantenaso, les sénateurs ont été accueillis par de très nombreux enfants, rassemblés dans le principal gymnase du village.

Très émue, la présidente du groupe d'amitié a rappelé la devise de la France, « liberté, égalité et fraternité », qui doit guider actions et engagements. Le Père Pedro a évoqué l'importance de la joie qui est au cœur de sa mission en faveur des plus déshérités et des exclus de la société malgache.

Travail, éducation et discipline constituent les trois axes prioritaires de son engagement pour la dignité des plus humbles à Madagascar.



La délégation sénatoriale entourée des enfants du village de Manantenaso, fondé par le Père Pedro

Arrivé en 1989 à Madagascar pour diriger un séminaire, le Père Pedro est frappé par la misère des milliers de sans-abri de la capitale malgache qui vivent dans des conditions indignes. Il décide alors de fonder le village de Manantenaso (« le bel espoir » en malgache), sur les hauteurs d'Antananarivo, et l'association Akamasoa (« les bons amis » en malgache), pour redonner espoir et dignité à ces populations, en leur offrant un toit et un travail.

Ses actions sont orientées sur l'accueil et l'accompagnement des plus déshérités, la resocialisation par le travail et la scolarisation des enfants.

Aujourd'hui, ce sont plus de 17 000 enfants et jeunes qui sont scolarisés, du primaire à l'université, dans le cadre de service éducatif privé d'Akamasoa : « un lieu où les enfants sont devenus des enfants », selon les mots du Père Pedro.



La visite du village de Manantenaso par le Père Pedro

IV. Une présence française ambitieuse au service des populations

La délégation sénatoriale a pu constater, au cours de son déplacement, la vitalité et la diversité de la présence française dans ce pays, principalement dans la capitale. Les actions de coopération culturelle ainsi que le réseau d'enseignement français contribuent à la diffusion de la francophonie et renforcent la pratique de la langue française à Madagascar, où elle a le statut de langue officielle.

La délégation a tout d'abord visité l'Institut français de Madagascar (IFM), à Tananarive, où elle a été accueillie par la secrétaire générale, Mme Lisiane Randrianalisoa, ainsi que sa médiathèque, en compagnie de Mme Florence Dimani. L'IFM comporte aussi un cinéma entièrement numérisé, qui offre les standards techniques de projection les plus modernes. Il joue un rôle essentiel de diffusion de la culture et de soutien aux artistes dans un pays qui ne dispose pas de politique publique dans ce domaine. Par ailleurs, 29 Alliances françaises sont implantées sur tout le territoire du pays.

Lors de ce déplacement, la délégation a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants de la région Ile-de-France et de La Réunion, respectivement Mme Tamara Teissedre-Philip et M. Michel Galindo, sur les actions de coopération décentralisée conduites par ces deux régions.

Dans ce cadre, elle a visité le musée de la photographie de Madagascar, qui a bénéficié du soutien de la région Ile-de-France pour sa rénovation et son ouverture au public. Installé dans l'ancienne résidence des maires de Tananarive, le musée œuvre à la valorisation du patrimoine photographique malgache.

Le réseau d'enseignement français constitue aussi un élément essentiel de diffusion et d'apprentissage de la langue française. 12 000 élèves sont scolarisés dans le réseau AEF (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) à Madagascar, qui regroupe 23 écoles, dont deux tiers d'enfants malgaches. Ce chiffre illustre la priorité que représente l'éducation pour les familles malgaches.

Le lycée français de Tananarive accueille 1 525 élèves sur son site principal, où est dispensé l'enseignement de second degré. Quatre écoles primaires situées dans différents quartiers de la capitale lui sont aussi rattachées. Cet établissement d'excellence conduit une politique de mixité sociale et des actions en faveur de l'inclusion scolaire. La délégation s'est entretenue avec Mme Dominique Lantiez, proviseure.



La délégation sénatoriale entourée de Mme Dominique Lantiez, proviseur, et d'élèves du lycée français de Tanarive

Enfin, la délégation sénatoriale a rendu visite à l'équipe de l'Institut Pasteur de Madagascar. Inauguré en 1900, l'Institut est un établissement scientifique privé malgache à but non lucratif, reconnu d'utilité publique.

Dirigé par M. Philippe Dussart, virologue, il est régi par une convention de 1961, qui lie l'Institut Pasteur de Paris et le Gouvernement de la République Malgache.

Sa principale mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies ainsi qu'au développement économique dans le cadre d'activités de recherche et de formation.

* * *

Au cours de ce déplacement, la délégation du groupe d'amitié a pu constater les immenses défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels doit faire face Madagascar. Toutefois, ce pays dispose d'atouts considérables en termes de ressources naturelles et de population. Dans ce cadre, il est essentiel de poursuivre et d'encourager les actions de coopération décentralisée, en particulier avec les départements ultramarins voisins.

Composition de la délégation



Mme Nassimah DINDAR
Présidente du groupe
Sénatrice de La Réunion
(Union centriste)



M. Patrick CHAIZE
Vice-président du groupe
Sénateur de l'Ain
(Les Républicains)



Mme Vivette LOPEZ
Secrétaire du groupe
Sénatrice du Gard
(Les Républicains))



M. Thani MOHAMED SOILHI
Secrétaire du groupe
Sénateur de Mayotte
(Groupe Rassemblement des
démocrates, progressistes et
indépendants)



M. Bernard JOMIER
Membre du groupe
Sénateur de Paris
(Socialiste, Écologiste et Républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_622.html